Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Allmand Althouse Angus Arseneault

Assad Axworthy (Saskatoon-Clark's Crossing) Bélair

Bellemare Benjamin Black Brewin Boudria

Callbeck Campbell (South West Nova)

Catterall Clancy Dingwall Comuzzi Dionne Ferguson Fisher Fontana Foster Fulton

Gray (Windsor-Ouest) Gauthier Harvard Harvey (Edmonton-Est)

Hopkins Heap Hovdebo Hunter Karpoff Kristiansen

Langan (Mission-Coquitlam) MacDonald (Dartmouth) MacAulay

Manley McGuire Milliken Mitchell Nault Nunziata Nystrom Ouellet Pagtakhan Peterson Pickard Proud Rideout Robichaud Rocheleau Simmons

Robinson Rodriguez Skelly (Comox-Alberni) Speller Stewart Stupich Vanclief Taylor Volpe Wappel

Young (Gloucester)-66

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M. Schneider (p. 5069).

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Regina—Lumsden dispose encore de deux minutes.

M. Les Benjamin (Regina-Lumsden): Monsieur le Président, pouvez-vous m'éclairer? Dois-je terminer mon magnifique discours ou parler de la motion de clôture?

• (1220)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a deux minutes pour terminer le discours qu'il avait commencé. C'est tout ce qui lui reste.

M. Benjamin: Je préférerais avoir vingt autres minutes, mais je prendrai le temps qui me reste pour faire quelques brèves remarques. J'espère ensuite pouvoir répondre à quelques questions, du député de Regina-Wascana surtout.

Je veux souligner un fait qui n'a pas encore été mentionné au sujet des paiements anticipés sans intérêt aux agriculteurs. C'est que 99 p. 100 de ces prêts sont remboursés, ce qui constitue probablement le plus haut taux de remboursement de tous les programmes gouvernementaux.

L'autre remarque que je voulais faire c'est que le gouvernement viole la loi. Il interdit à la Commission canadienne du blé de verser les paiements anticipés sans intérêt depuis le 1^{er} août, date du début de la campagne agricole. Il applique ce projet de loi avant même qu'il ne soit adopté par la Chambre des communes. C'est une infraction à la loi ou je ne m'y connais pas. Et si ce n'est pas une des pires formes de totalitarisme, je veux bien être pendu. Il interdit depuis le 1er août à la Commission canadienne du blé de verser ces paiements, même si la loi dit qu'elle peut et doit le faire. Il ne respecte ni la loi ni l'agriculture canadienne.

Certains agriculteurs ont besoin d'argent dès maintenant pour faire leurs versements à la Société du crédit agricole, pour payer le carburant qu'ils ont consommé pour leurs récoltes et pour une foule d'autres raisons. Il y a actuellement beaucoup d'endroits au Canada où ils ne peuvent pas vendre leurs produits ou ne devraient pas les vendre parce qu'il y en aurait trop sur le marché. Pourquoi les pénaliser pour une situation qui n'est pas de leur faute et qui est indépendante de leur volonté?

Je l'ai déjà fait remarquer et je le répète, nous accordons des prêts sans intérêt, qui ne seront jamais remboursés, au secteur des affaires grâce aux impôts reportés sur le revenu des sociétés, lesquels totalisent environ 40 milliards de dollars. Il s'agit d'un report sans intérêt d'impôts qui seront reportés à jamais. Mais le gouvernement veut priver les agriculteurs de paiements anticipés sans intérêt que ces derniers ont toujours remboursés en entier. Cela bat en brèche ce qui passait pour être une des très bonnes mesures-qui n'ont jamais été bien nombreuses-du Parti conservateur. En fait, les partis politiques des provinces des Prairies étaient unis sur ce